

Le Port, le 30/09/2026

Conseil Communautaire du 28 septembre 2026

Le Territoire de l'Ouest renforce ses politiques de proximité pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitants

Réunis en Conseil Communautaire, les élus du Territoire de l'Ouest ont examiné, entres autres, plusieurs affaires majeures en matière de logement et d'habitat ; ils ont adopté le nouveau Plan mobilité de l'intercommunalité, ont acté la mise en oeuvre de la charte créole-français pour devenir une collectivité bilingue et ont voté la recapitalisation de la SEMOP.



TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

 1, rue Eliard Laude - BP 50049
97822 Le Port cedex



Tél : 02 62 32 12 12



courrier@tco.re

www.tco.re

LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU



Programme local de l'Habitat

Les élus communautaires se sont prononcés sur trois dossiers majeurs relatifs au logement sur le territoire de l'Ouest : le Programme local de l'habitat (PLH), la nouvelle Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux pour 2026-2032 et la révision du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Adopté en 2019, le **Programme local de l'habitat 3** du Territoire de l'Ouest fixe les grandes orientations de la politique intercommunale en matière de logement afin de répondre aux besoins des habitants des cinq communes.

Le bilan 2025 fait état de plusieurs avancées concrètes en faveur de l'amélioration de l'habitat, de la production de logements et de l'accompagnement des ménages les plus fragiles.

La lutte contre l'habitat indigne reste un enjeu majeur. En 2025, **218 signalements ont été enregistrés** par le Guichet unique du Territoire de l'Ouest et **155 diagnostics techniques et sociaux réalisés**. Le Fonds mutualisé pour l'amélioration de l'habitat a permis de mener 22 chantiers, dont deux chantiers solidaires réalisés par la régie intercommunale. Le **Bricobus** rural a, quant à lui, réalisé **sept chantiers**.

Entre 2020 et 2025, **7 375 logements ont été autorisés**, contre 10 800 attendus au titre des plans locaux d'urbanisme. Dans le domaine du logement social, **2 263 logements ont été réalisés**, soit 45 % de l'objectif fixé.

En 2025, le Territoire de l'Ouest a accordé près de **11 M€ de garanties d'emprunt** pour quatre opérations de construction de logements locatifs très sociaux (LLTS), représentant 52 logements, et six opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux, représentant 849 logements.

Parmi les principales actions, programmées pour 2026, figurent le **déploiement du Service public de rénovation de l'habitat**, la poursuite de la lutte contre l'habitat indigne, la réhabilitation légère de 20 logements par la régie habitat et le développement de solutions d'hébergement d'urgence.

La collectivité poursuivra également les garanties d'emprunt en faveur du logement social, les travaux sur l'organisme de foncier solidaire et l'élaboration du prochain PLH.

« Le logement doit être la priorité des priorités de l'État. Un véritable réarmement budgétaire est indispensable dans la Loi de finances 2027. Chaque jour, des situations dramatiques se produisent sur notre territoire, et les communes sont trop souvent démunies pour y faire face », a souligné le président, Emmanuel Séraphin.



Une nouvelle convention pour mieux répondre aux besoins des habitants

Le Conseil Communautaire a validé le lancement des travaux d'évaluation et de réécriture de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), qui encadre les engagements des partenaires en matière d'attribution des logements sociaux à l'échelle du Territoire de l'Ouest. Signée par le Territoire de l'Ouest, l'État, les communes, les bailleurs sociaux et les partenaires concernés, cette convention fixe notamment des objectifs d'attribution en faveur des ménages prioritaires et vise à favoriser la mixité sociale et un meilleur équilibre territorial dans l'accès au logement social.

La future convention 2026-2032 devra tenir compte des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'adoption de la première CIA en 2018, ainsi que des nouveaux enjeux du territoire.

Il s'agira notamment d'intégrer les nouvelles modalités de gestion et d'attribution des logements sociaux liées à la mise en œuvre de la gestion en flux, ainsi que les nouveaux objectifs d'attribution prévus en faveur de certains publics, notamment les personnes exerçant une activité professionnelle essentielle à la continuité de la vie du territoire.

La mise à jour, au 1^{er} janvier 2024, de la géographie des Quartiers prioritaires de la politique de la ville constitue également un enjeu important. Elle conduira à réexaminer les objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial dans les attributions réalisées à l'intérieur et en dehors de ces quartiers.

La révision devra par ailleurs tenir compte de l'évolution de la demande de logement social et des besoins de la population. Elle s'articulera notamment avec le système de cotation de la demande de logement social, introduit par la loi ELAN, qui permet d'objectiver et de mieux partager les critères de priorisation des demandes. L'élaboration de cette nouvelle convention reposera enfin sur un bilan de la CIA adoptée en 2018, afin d'analyser les attributions réalisées, notamment au bénéfice des publics prioritaires, d'évaluer les résultats obtenus en matière de mixité sociale et d'équilibre territorial et d'identifier les besoins auxquels la politique d'attribution doit encore mieux répondre.

Cette démarche associera les Communes, les bailleurs sociaux et l'ensemble des partenaires concernés afin d'adapter les objectifs d'attribution aux réalités du territoire et de renforcer la coordination entre les acteurs du logement.

Demande de logement social : un plan révisé pour améliorer l'information et l'accompagnement

Les élus ont également voté pour la procédure réglementaire de révision du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID).



Adopté en 2018 pour une durée de six ans, ce document organise les modalités d'enregistrement des demandes de logement social, l'information des demandeurs et la coordination des acteurs.

Les travaux engagés depuis 2025 ont mis en évidence la nécessité d'actualiser le plan pour tenir compte des évolutions réglementaires et des besoins des cinq communes. Ils soulignent également l'importance de renforcer le Service d'information et d'accueil du demandeur (SIAD), afin de proposer un accompagnement plus lisible et harmonisé.

La révision sera conduite en concertation avec les communes, les bailleurs sociaux et les partenaires concernés. Elle sera coordonnée avec celle de la Convention intercommunale d'attribution pour assurer une meilleure cohérence entre l'information des demandeurs et les politiques d'attribution des logements.

CULTURE - PATRIMOINE

Le Territoire de l'Ouest s'engage officiellement pour une administration bilingue

Les élus communautaires ont validé la charte « Collectivité bilingue », proposée par Lofis la lang kréol, pour renforcer la place du créole réunionnais aux côtés du français dans la vie publique et les actions de l'intercommunalité.

Cette démarche vient formaliser et renforcer les actions déjà engagées par l'intercommunalité en faveur d'un bilinguisme français-créole.

Le créole, un patrimoine vivant à faire rayonner

Profondément ancré dans les pratiques culturelles locales, le créole constitue un patrimoine vivant. Sa valorisation contribue à préserver l'identité réunionnaise, à favoriser les échanges entre les générations et à rendre le service public plus accessible et plus proche des habitants.

Depuis plusieurs années, le Territoire de l'Ouest met en valeur cette richesse linguistique à travers ses expositions culturelles traduites en créole, ses actions autour du patrimoine culturel immatériel et son soutien aux festivals, aux salles de diffusion et aux initiatives artistiques locales, notamment dans les domaines du livre pèi, du fonnkèr et du conte.

L'obtention du label **Pays d'art et d'histoire** vient également renforcer cette dynamique, avec une attention particulière portée à la valorisation du créole comme élément essentiel du patrimoine culturel immatériel du territoire.

À travers cette charte, le Territoire de l'Ouest réaffirme son engagement en faveur de la reconnaissance et de la transmission du créole.



« Concrètement, notre communication, notre signalétique, nos affichages événementiels et nos correspondances se feront désormais en français et en créole. Après la signature de la convention Pays d'Art et d'Histoire la semaine dernière, c'est une belle manière de valoriser notre patrimoine culturel immatériel, et cette langue riche d'expressions et de proverbes que nous avons le devoir de transmettre aux jeunes générations », a précisé le président de l'intercommunalité.

TRANSPORTS - MOBILITÉ

Approbation du Plan de Mobilité 2026-2036

Le Conseil communautaire a approuvé le Plan de Mobilité 2026-2036 (PDM), qui fixe les grandes orientations de la politique de déplacement pour les dix prochaines années.

Avec un programme d'investissement estimé à 430 M€, ce plan vise à proposer des alternatives à la voiture individuelle, à renforcer l'offre de transports collectifs et à faciliter les déplacements du quotidien.

Il a été ajusté à la suite des consultations des partenaires institutionnels et de l'enquête publique, organisée du 18 mai au 30 juin 2026. Le projet modifié prend en compte les observations et recommandations recueillies, sans remettre en cause ses grandes orientations.

Des transports en commun renforcés et plus accessibles

Le Plan de Mobilité prévoit la modernisation du réseau Kar'Ouest, avec une amélioration des fréquences et des amplitudes horaires, le développement de l'intermodalité avec le réseau Car Jaune et le déploiement d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS).

Il prévoit également l'étude et la mise en service d'une première ligne de transport par câble, afin de diversifier les solutions de déplacement sur le territoire.

L'objectif est de proposer une offre de transports collectifs plus fiable, mieux adaptée aux besoins des habitants et facilitant les correspondances entre les différents modes de transport.

Le PDM entend également encourager les mobilités actives et partagées, en développant un réseau cyclable intercommunal plus sécurisé et des aménagements adaptés aux trajets de courte distance, notamment autour des écoles.

Le covoiturage sera soutenu par le renforcement des aires dédiées, la création de pôles d'échanges et l'expérimentation de lignes spécifiques.



La création de nouveaux Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) et le déploiement d'outils numériques doivent également faciliter les correspondances entre les différents modes de déplacement.

L'accessibilité des espaces publics et des transports pour les piétons et les personnes à mobilité réduite constitue un autre axe majeur du programme.

Un aménagement du territoire pensé pour des déplacements plus durables

Le Plan de Mobilité prévoit d'intégrer les enjeux de déplacement dans les futurs quartiers d'habitation et les zones d'activités, tout en prenant en compte les besoins liés à la logistique.

Sa mise en œuvre reposera sur une gouvernance partagée, un observatoire de la mobilité et un suivi financier pluriannuel, afin d'évaluer les actions engagées et d'accompagner leur déploiement.

Des ajustements pour mieux répondre aux besoins des usagers

À la suite de l'enquête publique, le projet a été adapté pour tenir compte des avis des partenaires et des observations des habitants. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti de huit recommandations, portant notamment sur les aménagements cyclables, les aides à l'achat de vélos, le covoiturage et l'accompagnement des entreprises et des établissements scolaires dans leurs démarches de mobilité.

Dans le même temps, le Territoire de l'Ouest poursuit les ajustements du réseau Kar'Ouest à la suite des premiers retours des usagers.

Le président, Emmanuel Séraphin, a notamment annoncé, à compter du 5 octobre, un réajustement de la ligne LGO avec des circuits renforcés entre Le Port et Saint-Gilles, ainsi qu'entre Saint-Paul et Le Portail, et un véhicule supplémentaire.

Ce réajustement est estimé à 300 000 euros et fera l'objet d'une évaluation au terme de 3 mois d'expérimentation.

EAU

Principe de recapitalisation de la SEMOP- Eaux de La Possession

Le Conseil communautaire a examiné la situation financière de la SEMOP « Eaux de La Possession », concessionnaire du service public de distribution d'eau potable jusqu'au 30 avril 2028. Face aux difficultés économiques de la société, le Territoire de l'Ouest propose d'engager une recapitalisation afin de contribuer à la poursuite de l'activité et à la continuité du service public.



Déficitaire depuis 2019, la SEMOP affiche des capitaux propres négatifs de 2,9 M€ fin 2025 et une dette de 12,7 M€ au 30 juin 2026. Le principe d'une **recapitalisation de 4,5 M€**, à laquelle les deux actionnaires participeraient au prorata de leurs parts, est proposé. **La contribution du Territoire de l'Ouest serait plafonnée à 2,205 M€.**

Cette opération reste conditionnée à plusieurs garanties, notamment la consolidation des données financières, la clarification des engagements contractuels et la mise en place d'un cadre sécurisé. Une nouvelle délibération sera nécessaire pour approuver définitivement l'opération.

TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

 1, rue Eliard Laude - BP 50049
97822 Le Port cedex

 Tél : 02 62 32 12 12

 courrier@tco.re

www.tco.re

LA POSSESSION | LE PORT | SAINT-PAUL | TROIS-BASSINS | SAINT-LEU

